

KW 4./06.08.77
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail --:-- Démocratie --:-- Paix
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION
DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 77/454 du 31 Août 1977

portant nomination
de Monsieur KOSSO Jean en qualité de
Secrétaire d'Ambassade à ROME.

V I S A S :

LE PRESIDENT DE COMITE MILITAIRE DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

V Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu la Loi 45/75 du 15 mars 1975 instituant un Code de Travail de
la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 61/143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun
des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;
Vu la Convention Collective du 1er septembre 1960 réglant les
rapports du travail entre les agents contractuels et auxiliaires de
l'Administration et le Gouvernement de la République et plus particu-
lièrement en ses annexes AI, III et IV ;
Vu le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunéra-
tion applicable aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés en
postes à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
Vu le Décret n° 77-13/EPR-SG/DAAP du 6 janvier 1977 fixant la durée
des affectations des agents congolais dans les postes diplomatiques ou
consulaires ;
Vu le Décret n° 77- 28/EPR-SG/DAAP du 11 janvier 1977 réorganisant
les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo ;
Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et
la structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;
Vu l'Ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

Article 1er : Monsieur KOSSO Jean ..., Contre-Maitre contractuel en
service à la Régie Nationale des Travaux Publics à Brazzaville est
nommé Secrétaire d'Ambassade à l'Ambassade de la République Populaire
du Congo à ROME, chargé de la gestion financière.

.../...

Article 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux, le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à ROME, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 31 Août 1977

Par le Président du Comité Militaire
du Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat, Président
du Conseil des Ministres.

Colonel Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti Congolais du Travail,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan.

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

H. OBENGA.-

Le Ministre des Finances

H. LOPES.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

A. MOUSSOU-POUATI.-

CMP..... 2
PRESIDENCE REP.. 2
CAB/2°VPCMP..... 2
REL. EXT. 2
AFF. ETR. & COOP 3
SGCM/BC..... 2
AMB. ROME..... 2
DGT..... 2
DF..... 2
CF..... 1
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 4